



SAINT-MARTIN-DE-CRAU
P R O V E N C E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à 18H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à titre exceptionnel pour raisons de sécurité, dans la salle communale Aquí Sian Ben, sous la présidence de M. NIGUES Davy – 6^{ème} adjoint au maire de la commune

Présents : Mmes et MM. LAUFRAY Christophe – AMSELEM Martine – BERTON Christian – ORIOL Anne-Claire – JACQUOT Rémy – CHAPUT Ghislaine – NIGUES Davy – RUEDA Nadine – TEIXIER Tania – VASSEUR Daniel – BARTHELEMY Marie-Amélie – MANELLI André – VINCENTELLI Geneviève – FARENQ Jeanine – GINOUVES Isabelle – MEGALIZZI Raphaël – PERRET Christophe – THOMSEN Guillaume – GUIBERT-ESTIENNE Marion – SALVAT Rachel – FALCHERO Guillaume – ISNARD Robert – BOUYA Corine – DEMARQUE Mickaël – DELLANEGRA Séverine – CHIOUSSE Céline – MORRA Geoffroy – BESANÇON Julien

Absent(s) excusé(s) avec pouvoir : Mmes et MM. MISTRAL Hervé – VALLAURI Geneviève – GUIGUE Annie – VARELA Nicolas – BOUALEM Sofiane

Absent(s) excusé(s) : /

Le secrétariat a été assuré par : Mme AMSELEM

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal :	33
Nombre de Membres en exercice :	33
Nombre de suffrages exprimés :	26
Vote pour :	12
Vote contre :	14
Abstention :	7

N° 44/24 – Affectation des résultats 2023 – budget principal de la Commune – budget annexe zone de la Chapelette – budget annexe service des pompes funèbres

Rapporteur : Mme SALVAT

Vu les articles R2311-11 et R2311-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Les résultats de l'exercice 2023 du budget principal de la Commune et de ses budgets annexes, et leurs affectations, sont présentés ci-dessous, sachant que conformément à la réglementation les excédents de fonctionnement cumulés sont affectés, en

priorité, aux réserves pour la couverture du besoin de financement d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent

COMMUNE

Il est proposé de procéder à l'affectation du résultat vers la section d'investissement suivante :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de l'exercice	A	869 295,86
Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)	B	3 063 850,16
Résultat à affecter	C = A + B	3 933 146,02

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement d'investissement de l'exercice	D	-1 968 223,18
D 001 (besoin de financement reporté)		-25 246,13
R 001 (excédent de financement reporté)	E	
Solde des restes à réaliser d'investissement de l'exercice	F	276 424,69
Besoin de financement cumulé d'investissement	G=D+E+F	-1 717 044,62

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE A AFFECTER	=C+H+I	3 933 146,02
Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement)	H	1 720 000,00
Report en fonctionnement R 002	I	2 213 146,02

Les sommes seront reprises au budget primitif 2024

ZONE DE LA CHAPELETTE

Il n'y a pas d'excédent de fonctionnement à affecter, ainsi que détaillé dans le tableau ci-dessous.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de l'exercice	A	0,00
Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)	B	73 846,00
Résultat à affecter	C = A + B	73 846,00

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement d'investissement de l'exercice	D	12 202,31
D 001 (besoin de financement reporté)		20 158,73
R 001 (excédent de financement reporté)	E	
Solde des restes à réaliser d'investissement de l'exercice	F	0,00
Besoin de financement cumulé d'investissement	G=D+E+F	32 361,04

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE A AFFECTER	=C=H+I	
Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement)	H	0,00
Report en fonctionnement R 002	I	73 846,00

SERVICE DES POMPES FUNEBRES

Il n'y a pas d'excédent de fonctionnement à affecter, ainsi que détaillé dans le tableau ci-dessous.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de l'exercice	A	20 595,68
Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)	B	265 994,51
Résultat à affecter	C = A + B	286 590,19

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement d'investissement de l'exercice	D	-62 470,72
D 001 (besoin de financement reporté)		99 029,47
R 001 (excédent de financement reporté)	E	
Solde des restes à réaliser d'investissement de l'exercice	F	0,00
Besoin de financement cumulé d'investissement	G=D+E+F	36 558,75

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE A AFFECTER	=C=H+I	286 590,19
Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement)	H	0,00
Report en fonctionnement R.002	I	286 590,19

En conséquence, il est demandé à l'assemblée :

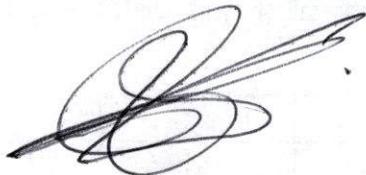
- De décider des affectations de résultat vers la section d'investissement telles que présentées, à savoir :
 - pour le budget principal, 1 720 000 euros (article 1068) vers la section d'investissement, le solde étant reporté en section de fonctionnement (article 002), lors du budget primitif 2023.
- D'acter qu'il n'y a pas d'affectation de résultat en section d'investissement pour le budget annexe de la zone artisanale de la Chapelette.
- D'acter qu'il n'y a pas d'affectation de résultat en section d'investissement pour le budget annexe du service des pompes funèbres.

Où le rapporteur en son exposé, et après avoir pris acte des voix contre des 14 Elus du groupe « Unis pour Saint-Martin » et de l'abstention des 7 Elus du groupe « Saint-Martin avant tout », la délibération est rejetée à la majorité absolue des suffrages exprimés. Le conseil municipal en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an
au Registre le Président et la Secrétaire de séance.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 11 avril 2024.

Davy NIGUES
6^{ème} Adjoint au Maire
Le Président de séance



Martine AMSELEM
1^{ère} Adjointe au Maire
La secrétaire de séance

